

Coordonnants actuels et coordonnant virtuel en ancien français

Ambroise Queffélec

Volume 19, numéro 1, 1990

Syntaxe historique

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/602665ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/602665ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0710-0167 (imprimé)

1705-4591 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Queffélec, A. (1990). Coordonnants actuels et coordonnant virtuel en ancien français. *Revue québécoise de linguistique*, 19(1), 57–75.
<https://doi.org/10.7202/602665ar>

Résumé de l'article

Si les empiétements du coordonnant virtuel *ne* sur les jonctifs actuels *et/ou* de l'ancien français sont bien connus, le phénomène inverse n'a pratiquement jamais été étudié. À partir d'une étude de la distribution de ces différents signes dans les énoncés comportant soit une négation explétive soit une négation pleine, l'article se propose, en se fondant sur des analyses de type guillaumien, de montrer comment l'usage des coordonnants correspond à une logique rigoureuse qui témoigne de la subtilité de l'ancienne langue.

COORDONNANTS ACTUELS ET COORDONNANT VIRTUEL EN ANCIEN FRANÇAIS

Ambroise Queffélec

0. Introduction

Depuis la thèse monumentale de G. Antoine (1959:1040-1047), on connaît l'étendue des «empiétements de *ni* (*ne*) sur *et* (*ou*)» dans l'ancienne langue. Reprenant et systématisant la remarque de F. Brunot (1905:258) selon laquelle «la négation entraîne très souvent la substitution de *ne* (*ni*) à *et* : il suffit pour cela qu'il y ait une idée négative implicite», G. Antoine montre que la conjonction *ne* est «d'une manière très générale beaucoup plus perméable qu'ensuite à la qualité d'un contexte négatif ou simplement porteur de suggestion négative» et il énumère les principales conditions d'emploi de *ne* en énoncé non nié :

- «phrases d'interrogation directe ou indirecte»
- «phrases exprimant l'hypothèse ou la condition»
- «phrases contenant un facteur d'indétermination» (l'auteur cite surtout des complétives et des relatives au subjonctif)
- «phrases contenant un terme de comparaison»
- «influence d'un contexte exprimant ou suggérant une négation».

Nous ne reviendrons pas sur ces faits, bien mis en lumière, que reprennent et confirment les manuels de syntaxe postérieurs (Ménard 1973:198-199, Moignet 1974:332-334, Marchello-Nizia 1979:284-285, Martin-Wilmet 1980:273-275). Il semble cependant que les analystes n'ont pas suffisamment mis en valeur le phénomène inverse, celui de la substitution de *et/ou* au coordonnant *ne* dans les énoncés négatifs où celui-ci est requis selon l'opinion habituelle qui veut que «*ni* est avant tout le *et* des phrases négatives». Sans doute G. Antoine (1959:1054-1056) consacre-t-il un court développement aux «empiétements de *et* (*ou*) sur *ni*» mais, dans sa «trop brève enquête», il explique surtout les

usages de *et* dans les phrases négatives par le désir de l'ancienne langue «d'unir des termes formant psychologiquement bloc»; le linguiste retrouve par là la règle des «synonymes et approchants» qui «exerçait son empire à haute époque». Cette théorie, satisfaisante pour certains exemples mais difficilement vérifiable, laisse cependant de côté de nombreuses attestations des morphèmes *et/ou* en contexte négatif et en sous-estime largement l'importance statistique.

En enquêtant sur un corpus étendu (78 verbes dépouillés intégralement) on constate l'existence d'un certain nombre d'énoncés négatifs (définis comme renfermant ou susceptibles de renfermer l'adverbe de négation *ne*) où les coordonnants actuels *et/ou* sont employés de manière plus ou moins systématique à la place du coordonnant *ne* «virtuel» attendu. Ce constat incite à examiner en détail la distribution de ces coordonnants, en particulier dans les contextes négatifs, et à tenter d'en expliciter le mode d'emploi.

1. Énoncé comportant un adverbe *ne* «explétif»

On sait le flou que peut recouvrir la notion passe-partout et galvaudée de négation «explétive», «redondante», «pléonastique», etc. Aussi, dans un premier temps, plutôt que de définir dans l'abstrait une catégorie qui probablement «n'a pas droit à l'existence» (Wilmet 1976:1082), il paraît plus efficace de voir comment se répartissent les ligatures *et/ou/ne* dans la série d'énoncés que la tradition grammaticale (représentée par exemple par I. Stauff 1927 ou R. Martin 1988:67-80) a pris l'habitude de considérer comme propice au déploiement de l'adverbe *ne* «explétif». Du point de vue de l'usage des coordonnants, ces énoncés se répartissent en deux grandes catégories.

1.1. Énoncés recourant préférentiellement aux coordonnants actuels

Quatre types d'énoncés rentrent dans cette catégorie.

1.1.1. Subordonnées d'imminence contrecarrée

Ce type de propositions introduites par *a po que* et variantes renferme presque toujours un *ne* seul adverbial suivi de l'indicatif. Il fait exclusivement appel aux conjonctions *et/ou* comme ligatures de termes ou de propositions (Queffélec 1982).

*Erec, 3702: A po que de son palefroi
Ne cheï jus pasmee et vainne.*

*Benoît, Chroniques, 36579: La por un poi ne fu traïz
Ou pris ou morz ou maubailliz.*

*Thèbes, 10412: Par tous les diex en qui je croi,
Par un petit que ne vos art
Ou ne vous pent a une hart !*

*Benoît, Chroniques, 16429: Teus dolors a sis quers et sent
Par poi qu'el n'art e qu'eu n'espren.*

Dans le cas où deux propositions sont coordonnées, l'emploi des coordonnants permet le plus souvent de faire l'économie de l'adverbe *ne* devant le verbe de la seconde proposition :

Thèbes, 6424: Par pou le senz ne pert et change.

Auberon, 308: Pour poi li cuers ne li faut et desment.

1.1.2. Complétives des verbes factitifs de sens négatif

Que les verbes régissants *laisser, muer, tenir* (et composés), *faillir, consirer*, etc., soient à la forme positive ou à la forme négative (cas le plus fréquent), ces complétives, qui renferment le plus souvent un *ne* adverbial, recourent uniquement aux ligatures actuelles *et/ou*.

Roland, 2381: Ne poet muer n'en plurt e ne suspirt.

*Folie Berne, 102: Tenir me porroit por mauvais
Se por nule menace lais
Que je n'i aille en tapinage
O en abit de fol onbraje.*

*Rose, Meung, 15280: Qu'escuz, s'il n'est trop merveilleus,
Nou peut tenir qu'il nou porfande
Et que cil vaincuz ne se rande
...
Ou qu'il nou confunde et escache.*

Coutumes Beauvaisis, 44: ... ne lest il mie pour ce que chascune desfaute ne
ne li soit contee pour une et chascuns contremans
pour un.

Ainsi que le prouve le dernier vers cité du *Roman de la Rose* l'usage du coordonnant *et* peut entraîner l'omission de l'adverbe *ne* comme dans :

Cligès, 1597: *Que a grant poinne se retarde*
La ou le chevolet regarde
Que il ne l'aore et ancline.

1.1.3. Propositions régies par un verbe d'événement de sémantèse négative

La situation est semblable dans les complétives dépendant de *tarder*, *demorer*, *remanoir* et synonymes. Les ligatures *et/ou* sont les seules employées; la subordonnée ne comporte pas de *ne* «explétif» :

Rou, II, 2314: *Tart me fu que je fusse es gallos ou es tros.*

Perceval, H, 5672: *En celui mie ne remaint,*
Que il li a sans demorance
Baillié le cheval et la lance.

ou elle en comporte un :

Cod. Digby, 86, S, 106: ... *par vos remaint*
Que Damerdex et toi si saint
Ne sont en la terre servi.

Mort Artu, 210, 163, 21: *et il n'est pas remés en vos qu'ele n'ait esté*
honné et ele et toz ses parentés.

Ici encore l'adverbe *ne* peut ne pas être répété en cas de coordination par *et/ou* :

Tristan prose, 186, 374: *Mars manda... a povres chevalier et a riches qu'il*
n'i remeigne ne un ne autre qu'il ne viegne a cort
et amoint chascuns avec soi sa feme ou s'amie.

Mort Artu, 16, 19, 36: *Si ne remest onques por la plaie que il ne saillist*
sus et monte el cheval tous tressuez d'angoisse et
de duel.

1.1.4. Subordonnées des verbes de crainte et d'incertitude

La situation est un peu plus complexe pour les subordonnées des verbes tels que *criembre*, *(re)doter*, *(s')esmaier*, *avoir soupçon* et synonymes lorsqu'elles régissent une subordonnée de sens positif («crainte ou absence de crainte qu'une chose arrive»). La répartition des coordonnants dépend du signe de la principale.

1.1.4.1.

Après une principale positive, la complétive fait presque toujours appel aux coordonnants *et/ou*, qu'elle fasse l'ellipse de l'adverbe *ne* «explétif»:

Thèbes, 7739: *Moult craint que Dayre ait lor consent
Et que par eulz ice comment.*

Benoît, Chroniques, 4929: *Crienst que penduz fust ou desfaiz.*

ou qu'elle en comporte un :

Tristan prose, 64, 65,4: *car grant paor a que li roys ne le truiet e qu'il nel
face destruire.*

Rose, Meung, 9376: *Se doit il douter trop formant
Qu'el nou face, por soi vanchier,
Enpoisoner ou detranchier
Ou mener vie enlangoree
Par cautele desesperee,
Ou qu'el ne pent de s'en foïr.*

Ici encore la présence d'un coordonnant permet dans certains cas d'éviter l'usage d'un second *ne* adverbial :

Rou, II, 2113: *... j'en sui en grant freour
Que il ne vous occient ou facent desonour.*

Benoît, Chroniques, 15999: *Poür unt mult grant de lor vie
Que l'em nes mordrisse e occie.*

Art Chevalerie, 140: *On redoute que multitude d'archiers (...) n'i mettent
eschielles et pourpregnent le mur.*

L'usage d'un *ne* coordonnant est exceptionnel : les deux attestations suivantes restent très isolées et marginales :

Benoît, *Chroniques*, 40867: *Cil d'Evroïc rorent dotance*
Qu'eu ne lor venist meschaance
Ne mal ne honte ne damage.

Fouke Fitz Warin, 35, 23: *Quar yl ly doterent a demesure (...) qe damage*
ne mort lur avensist par sa force e sa hardiesse.

(On relèvera dans ce texte anglo-normand tardif à la syntaxe inconstante le cumul de *ne* et de *et* dans la même proposition).

1.1.4.2.

Après une principale négative, la subordonnée – qui n'utilise pratiquement jamais de *ne* «explétif» – fait largement appel au *ne* coordonnant:

Benoît, *Chroniques*, 14409: *Et li dux li dit qu'il ne crienge*
Que mals ne damage l'en vienge.

Rose, Lorris, 2691: *Si n'avras pas peor qu'il muse*
A l'amie ne qu'il t'en ruse
Ainz vos entreporteroiz foi.

Rou, II, 1622: *Henri envia Cone, qui ert de grant parage,*
Au duc de Normendie, qu'il eüst grant ostage
Et qu'il nen eüst doute en voie n'en passage,
Qu'en l'aler ne venir que sa cour n'ait damage.

1.2. Énoncés recourant préférentiellement au coordonnant *ne*

Quatre types dénoncés se conforment à cette syntaxe.

1.2.1. Subordonnées d'exclusion introduites par *sanz (ce) que*, *sauf ce que*

Il existe une corrélation étroite entre l'emploi des modes, du *ne* adverbial et des coordonnants dans ces subordonnées d'exclusion, qui possèdent une double construction (Queffélec 1984) :

- Elle peuvent régir l'indicatif (16 exemples dans notre corpus): dans ce cas elles recourent le plus souvent au morphème adverbial *ne* (14 occurrences sur 16 exemples) et font appel au coordonnant *ne* :

Guil. Angl., 1507: *Et ne por quant de tant bien fist,
Sauf çou que garde ne s'en prist
Ne bien faire n'i entendi.*

- Elles peuvent gouverner le subjonctif (40 exemples) et font alors l'économie (39 exemples sur 40) de l'adverbe *ne*. Le coordonnant *ne* n'en reste pas moins le plus employé :

Mahieu le Vilain, Mét. Aristote, 35, 9 :
*Tous les cometes (...) se degasterent, sans ce que il fussent occultés
ne muciés par nul rescons, et se definèrent (...) sans ce que l'en
aperceust pres remanoir une estoille ne plusieurs.*

C. Anjou, 6127: *L'espousa, sanz ce qu'il seüst
Lignage n'avoir qu'il eüst
Ne de quel paiz fust issue.*

1.2.2. Complétives des verbes d'interdiction, d'empêchement et d'évitement

Les subordonnées régies par les verbes *deffendre*, *veer*, *faire ban*, *faire defois*, *soustraire*, *trestorner*, *empeschier*, *eschaper*, *eschiver*, comportent presque toujours un verbe au subjonctif affecté d'un *ne* adverbial, que la principale soit positive ou négative. L'ancienne langue recourt d'ordinaire à la ligature *ne* :

Lois de Guillaume, 41: *Et nous defendun que l'un chretien fors de la terre
ne vende, n'ensurquetut en paisnine.*

Rou, II, 4060: *A touz voil sour m'amor et deffendre et veer
Qu'il n'atendent a proie ne a gaain mener.*

Les coordonnants *et/ou* peuvent cependant apparaître exceptionnellement comme dans :

Q.L.R., III, XIII, 17: *Kar nostre Sire le defendi que jo n'i beüsse ne
manjasse é que par le chemin que jo vinc ne
returnasse.*

Cet exemple est intéressant puisqu'il montre un cumul dans le même énoncé d'un *ne* (devant *manjasse*) qui est probablement coordonnant et permet la non

répétition du *ne* adverbial, et d'un jonctif *et* devant la troisième proposition (que réutilise, il est vrai, la conjonction *que*).

1.2.3. Complétives des verbes de dénegation et de refus

Les complétives des verbes comme *nier*, *contredire*, *desdire*, *faire essoigne*, *refuser*, *dejeter*, *s'escondire*, *s'excuser*, *taire* et synonymes, comportent presque toujours un *ne* adverbial, quel que soit le signe de la principale. Elles font presque toujours appel au coordonnant *ne* :

Bérout, 2227: *Et qu'il preïst nostre escondit*
C'onques nul jor, n'en fait n'en dit,
N'oi o vos point de drüerie.

Trois vers, 25568: *Bien celoent que nule rien*
N'i conoisseient, mal ne bien.

Benoît, *Chroniques*, 15779: *E si Normanx osent desdire*
Que tu ne seient lor dreit sire
Ne d'autre chose tiengent plai.

Exceptionnellement, un *et* coordonnant peut apparaître :

Saint Edmont, 1707: *Qui ceste chose volt desdire*
Que il ne seit e rei e sire
De cest païs, de cest regné...

surtout lorsque la principale est négative :

Vers de la Mort, 23,1: *Mors, nus ne te puet contredire*
Ke tu ne soies dame et sire
De metre a fin tote hautesce.

Comte d'Anjou, 4160: *Nous ne nous pouvons escuser*
Que ne nous face ardoir ou pendre
Li quens, se il le puet entendre.

1.2.4. Comparatives de disparité

P. Jonas (1971:295-296) a formulé les règles d'apparition de *ne* adverbial dans les comparatives d'inégalité: «dans les systèmes comparatifs comprenant dans le premier terme une marque de disparité, si ce premier terme est

affirmatif, c'est-à-dire s'il y a vraiment disparité, l'adverbe de négation apparaît toujours devant le verbe du deuxième terme; si le premier terme est négatif, il n'y a plus de disparité, et *ne* n'apparaît jamais devant le verbe du deuxième terme.» Corollairement (p.309), il a posé les principes de la distribution des coordonnants: «Dans le cas de disparité, les éléments, quels qu'ils soient, qui doivent être coordonnés dans le deuxième terme le sont par la conjonction de coordination *ne*; dans le cas de non-disparité, par la conjonction de coordination *et*.» Nos relevés confirment les conclusions de P. Jonas : dans les comparatives dépendant de principale positive (seules subordonnées pouvant comporter un *ne* explétif qui apparaît dans 755 des 780 énoncés de ce type) le coordonnant virtuel (24 occurrences) l'emporte :

*Thèbes, 2593: ... dont j'ai au cuer grant ire
Plus que ne sai penser ne dire.*

*Renart Novel, 4973: Bon vent orent, li nave en va
Plus tost que quariaus ne vola
Ne qu'aubalestes ne descoche.*

Dans 10 attestations cependant, nos textes utilisent les coordonnants *et* (7 attestations) et *ou* (3 attestations).

*Marie de France, Lais, Equitan, 140: E greignur joie est de s'amur
Qu'il n'est de prince u de rei
Quand il n'ad leauté en sei.*

*B. Latini, Trésor, 195, XXIII, 50:
Car hom puet bien plus desirer honourque on ne doit et k'a lui
n'afiert.*

Cependant, lorsque la comparative est elliptique de verbe, réapparaît l'obligation d'utiliser le coordonnant virtuel :

*Roland, 1110: Quant Rollant veit que la bataille serat,
Plus se fait fiers que leon ne leupart.*

*Aucassin, XI, 13: Plus es douce que roisins
Ne que soupe en maserin.*

2. Énoncés comportant un adverbe *ne* «plein»

Ce type d'énoncés où l'adverbe *ne* nie pleinement est bien sûr beaucoup plus fréquent (près de 40 fois plus d'occurrences). Traditionnellement, on en

fait le domaine privilégié du coordonnant *ne* qui y a conservé (sous la forme *ni*) sa prépondérance jusqu'au français moderne. Cependant, il existe en ancien français un certain nombre de contextes où la langue lui préfère les coordonnants actuels *et/ou* :

2.1. Propositions hypothétiques

Dans ces énoncés le plus souvent introduits par *se*, les coordonnants *et/ou* sont employés dans plus de 90% des cas, qu'ils fonctionnent comme coordonnants de termes :

*Cor. Louis, 672: Se tot n'abat et lui et le destrier
Ja mes franz hom ne me doint a mengier !*

*Auberon, 807: Mantanors voit qu'il est mas et outrés
Se d'amours n'est sescourus et tensés.*

*Troie prose, 111, 29: Si fust celui jor fin de bataille se Fortune e Destinee
ne lor fust contraire.*

ou comme coordonnants de propositions :

*Thèbes, 3847: Se n'en faites acordement
Et ne li tenez couvenant
Ne vodrons guerre a tort sosfrir.*

*Comte d'Anjou, 2575: S'aucun escusee m'eüst
Au contre e ne li despleüst
Trop plus volentiers demourasse.*

Les emplois du jonctif *ne* restent exceptionnels :

*Becket, 3021: E se tu ne me vols oïr ne eshalcier,
Qui devant le cors Deu soil Deu pur tei preier,
Jo prierai a Deu qu'il se hast de vengier.
(les autres manuscrits rétablissent et)*

*Coutumes Beauvaisis, 64: ou les .III. pures defautes s'il ne veult
contremander ne essoinier.*

2.2. Propositions interrogatives

Les énoncés interrogatifs manifestent eux aussi une prédilection marquée pour *et/ou* tant dans les interrogatives directes :

*Charrette, 928: N'est li murs assez fort tissus
Et la torz assez forz et haute ?*

Erec, 1268: Don n'est biax et riches cist dons ?

que dans les interrogatives indirectes:

*Charrette, 6258: Se vos plest, or me dites voir
Se cil ne doit grant joie avoir
Et se molt n'est de grant vertu
Qui a la cort le Roi Artu
Par ses armes se fet doter.*

Cette affinité explique même que l'association fréquente d'un *et* coordonnant et d'une négation pleine *ne* ait donné naissance à une particule *enne* (parallèle à *donne* = *dont* + *ne*)

*Guil. Angl., 1703: Vostre peres, sire Foukiers,
Enn'est il a vos coureciés ?*

*St. Nicolas, 905: Et c'as tu qui si m'ies contraires ?
En 'ai je trois poins plus de ti ?*

...

Enne dis jou che fu pour nient ?

La coordination par *et* de deux interrogatives permettra même dans certains cas l'omission de l'adverbe *ne* devant le verbe de la seconde proposition :

*Benoît, Chroniques, 26275: Dum n'estes vos li plus vaillant
E nos sommes li meins puissant ?*

2.2.1. Relatives au subjonctif

L'ancienne langue, on le sait, pour souligner une affirmation, aime faire appel à des tours apparentés à la double négation latine, qui consistent à relier une proposition relative négative à un antécédent lui-même nié. Dans ce cas,

la proposition relative, toujours au subjonctif, recourt exclusivement à un coordonnant actuel.

*Thèbes, 2234: N'i a fontainne ne marés
Qui tout ne soit arz et sechiez.*

Thèbes, 5188: N'i a nul ne soit quens ou dus.

Le lien entre les deux propositions peut d'ailleurs être plutôt de type conjonctif, sans que le choix du coordonnant en soit affecté :

*Cor. Louis, 764: Onc n'i passastes un pas, par vérité,
Que ne fussez o feruz o botéz.*

Ici encore, l'usage de coordonnant actuel autorise la non-reprise de l'adverbe *ne* dans le cas de propositions relatives coordonnées :

*Guillaume de Dole, 100: Il ne lessoit bon chevalier,
En son païs, por qu'il errast,
Qu'il ne retenist ou donast
Selonc son pris terre ou chastiax.*

*Mort Artu, 26, 27, 24 ... ne il n'a damoisele el monde, por quoi ele deüst
amer par amors, qui par droit ne me lessast e
retenist lui.*

On aura remarqué (et l'examen des occurrences non citées le confirmerait) que dans nos trois types de contexte (interrogative, hypothétique, relative au subjonctif) l'emploi des coordonnants actuels est corrélé à l'usage quasi exclusif de la négation réduite au seul *ne* alors qu'en ancien français d'autres négations (de type *ne... onc* ou *ne... pas*) sont bien vivantes. Au surplus, il est piquant de constater que les types de contexte pleinement négatifs où les coordonnants actuels se substituent au coordonnant virtuel sont justement ceux qui, selon G. Antoine, préfèrent utiliser *ne* à la place de *et/ou* lorsqu'ils ne sont pas niés. Cette syntaxe, a priori paradoxale, est suffisamment troublante pour susciter la perplexité et inciter à proposer des explications intégrant ces données apparemment disjointes.

3. Bilan. Essai d'explication.

3.1. Bilan

À la lumière des faits précédents et des données plus connues rappelées par les grammaires, on peut brosser les grandes lignes de la distribution des coordonnants *et/ou/ne* en ancien français en distinguant plusieurs types de contextes:

- Contextes formellement positifs (pas d'adverbe *ne*) et pleinement actuels: les coordonnants *et/ou* y sont de règle.
- Contextes formellement positifs mais orientés vers le virtuel comme les propositions interrogatives, hypothétiques, les énoncés comportant l'adverbe *mar*, etc...: le coordonnant *ne* y est largement majoritaire.
- Contextes pouvant contenir un adverbe *ne* «explétif» comme les subordinées d'imminence contrecarrée, les complétives des verbes de crainte, des verbes factitifs de sens négatif et des verbes d'événement de sens négatif: les coordonnants *et/ou* sont très largement majoritaires.
- Contextes pouvant contenir un adverbe *ne* «explétif» comme les comparatives de disparité dépendant d'une principale positive, les subordinées d'exclusion introduites par *sauf ce que*, *sans ce que*, les complétives des verbes d'interdiction, d'empêchement ou d'évitement, les subordinées des verbes de dénégation ou de refus: le *ne* coordonnant est prédominant.
- Contextes comportant un adverbe *ne* plein mais ne présentant pas d'affinité particulière pour le virtuel (la très grande majorité des contextes): ils manifestent une préférence marquée pour le coordonnant *ne* lorsqu'ils ne comportent pas les auxiliaires de négation dépourvus de sens par eux-mêmes, *pas*, *mie*, *point*. En revanche avec *ne... pas/mie/point* l'ancienne langue n'utilise que rarement le coordonnant *ne* et lui préfère *et/ou*.

3.2. Essai d'explication

Cette distribution des trois termes du trinôme *et/ou/ne* ne peut se comprendre que si on la replace dans la perspective plus générale des mécanismes de la négation en ancien français. Pour cela on reprendra les analyses proposées dans notre thèse (Queffélec, 1985) et dans plusieurs articles (Queffélec, 1984 et 1989).

Nous avons fait nôtre le postulat guillaumien selon lequel «ce qui existe sous ce mot [*ne*] et pas plus, c'est le mouvement par lequel l'esprit se meut de l'existant à l'inexistant. Sous le mot grammatical *ne* il y a ce mouvement et rien d'autre.» (G. Guillaume 1973:137). On aura reconnu là le principe cher à la psycho-mécanique selon lequel «sous les mots morphologiques, il existe en langue non pas un statisme mais un cinétisme» (Guillaume 1973:125).

Ce cinétisme que traduit le morphème *ne* peut être représenté par un vecteur traduisant cette course de l'existant vers l'inexistant :



Le signifié de puissance qui sous-tend *ne* donnera naissance en discours à des valeurs distinctes du morphème, selon que le mouvement vers l'inexistant aura été intercepté plus ou moins précocement. Comme le note Guillaume (1973:137) «réduite au seul *ne*, la négation se présente, en discours, flanquée d'une incomplétude qui peut être petite, très petite ou au contraire très grande.»

En ancien français, le mouvement - vecteur symbolisé par *ne* peut, selon nous, être interrompu en trois stades de son développement :

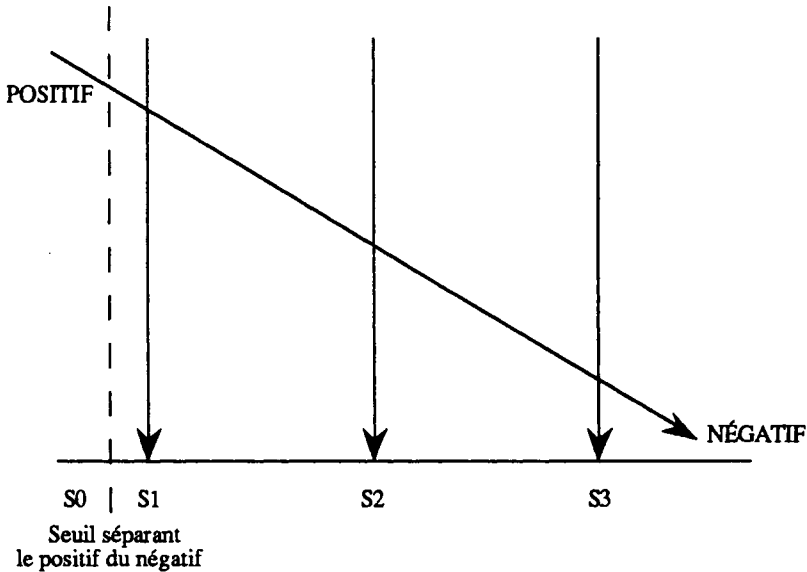


Schéma 1

En saisie S1, opérée au plus tôt, à proximité du seuil de la limite S qui sépare le champ de positivité du champ de négativité, le *ne* exprime un engagement en négativité minime, tendant vers zéro, mais réel, si ténu soit-il. Il est alors un simple outil virtualisateur porteur d'une charge négative très réduite. Ce *ne*, qu'on appellera *ne* minimal, correspond à certains emplois du *ne* «explétif» rencontré dans les subordonnées d'imminence contrecarrée, les complétives des verbes de crainte, des verbes factitifs ou d'événement de sens négatif.

Il se caractérise syntaxiquement par :

- son emploi exclusif en subordonnée,
- sa facultativité,
- son refus de combinaison avec des «auxiliaires» de négation du type *onc* ou *pas*,
- sa relation antonymique avec les séquences *ne* + «auxiliaire».

En saisie S2, située à mi-chemin du positif et du négatif se forme une image plus fortement négativante du *ne*. Placé dans une situation médiane entre l'existant et l'inexistant, ce *ne*, baptisé semi-négatif, correspond à certains emplois du *ne* «explétif» dans les comparatives de disparité en relation avec une principale positive, les subordonnées d'exclusion, les complétives des verbes d'interdiction et assimilés et des verbes de dénégarion et assimilés.

Ses propriétés syntaxiques sont liées à sa situation en système :

- emploi exclusif en subordonnée,
- facultativité possible (dans la plupart des cas),
- alliance possible avec d'autres signes virtuels en ancien français comme *ja* ou *onc*,
- absence de relation antonymique avec les séquences *ne* + «auxiliaire».

En saisie S3, située à la limite terminale du mouvement d'immanence qui conduit du positif au négatif, *ne* est chargé d'une négativité forte qui lui permet sous certaines conditions d'exprimer la négation pleine à lui seul. En ancien français, ces conditions se réduisent à la nécessité de trouver en dehors de lui-même le complément de virtualité ou de négativité qui lui est nécessaire pour signifier la négation pleine :

- Ce complément pourra lui être fourni par la virtualité contextuelle: virtualité du mouvement de pensée sous-tendant la phrase (interrogative),

de la mise sous condition du procès (hypothétique), du mode verbal (relative au subjonctif).

- Il pourra lui être donné par des signes spécifiques comme les forclusifs virtuels que sont les adverbes *ja, onc, mais*, les indéfinis *nul, rien, nessun*, ou comme le coordonnant *ne* lui-même.
- Enfin, la négation pleine pourra être obtenue en combinant à *ne* des «auxiliaires» de négation comme *pas, mie, point*, qui traduisent dans la subséquence du mouvement d'immanence indiqué par *ne* (déplétion du positif) un mouvement de transcendance de négation (implétion du négatif). Cette transcendance (Moignet 1981:206) «consiste en une inversion de signe, par laquelle la négation obtenue au sortir de *ne* est orientée au large d'elle-même, positivée», ce que l'on peut représenter ainsi:

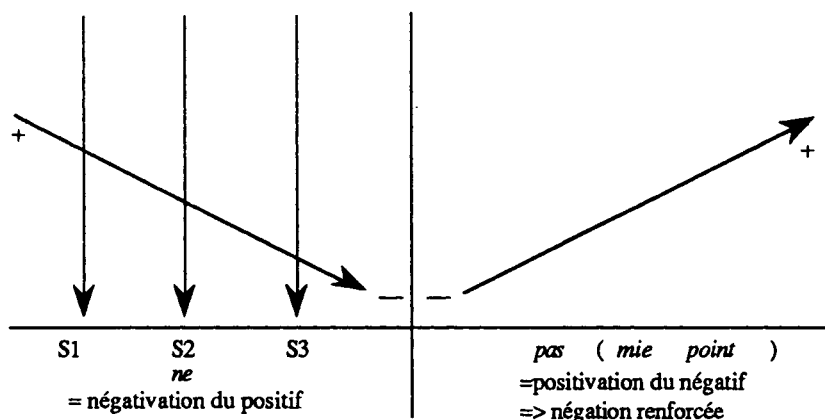


Schéma 2

À la lumière de cette description des mécanismes de la négation, on comprend mieux comment s'opère la distribution du trinôme *et/ou/ne* dans les sept contextes repérés dans notre bilan :

- En contexte totalement thétique et pleinement actuel (phrase positive non virtuelle), l'ancienne langue ne peut choisir que les coordonnants actuels *et/ou*.
- En contexte formellement positif mais à orientation virtuelle (virtualité de la phrase interrogative, de l'hypothétique, etc...), le coordonnant virtuel *ne* paraît le plus opportun pour traduire l'atmosphère virtuelle de l'énoncé.

- En contexte contenant un *ne* «explétif» minimal (saisie S1), l'ancienne langue souhaite simplement traduire une discordance réduite, liée par exemple à la confrontation dans les subordonnées d'imminence contrecarrée (*a po ne moru* = «il a failli mourir») entre le fait qu'un événement a été sur le point de se produire («il est presque mort») et le fait que finalement il ne s'est pas produit («il n'est pas mort»): l'adverbe *ne* minimal est jugé suffisant pour traduire cette discordance à peine esquissée et point n'est besoin de lui adjoindre (quand un coordonnant est repris) une ligature comme *ne* qui virtualiserait à l'excès le contexte. Les coordonnants *et/ou* dont le seul mérite est de ne véhiculer aucune charge supplémentaire de virtualité sont jugés les plus idoine: l'ancienne langue, dans le cas de propositions coordonnées, peut d'ailleurs se contenter de les utiliser sans répéter l'adverbe *ne* minimal devant le second verbe.
- Par contre, lorsque la discordance est plus accusée (sans que le procès soit pleinement nié), l'ancienne langue recourt à un adverbe *ne* «explétif» semi-négatif (S2) plus fortement engagé dans le processus de négation: tel est le cas par exemple dans les subordonnées de disparité du type *li lions est plus blanz que nen est nule beste* où l'on conjoint un procès positif *li lions est plus blanz* et un procès de sens négatif *nule beste n'est plus blanche*. Cette discordance accusée nécessite un adverbe *ne* plus négatif; en cas de coordination l'usage d'un autre signe virtuel comme le coordonnant *ne* n'est pas jugée inopportune: le coordonnant, par sa virtualité, s'harmonise avec la coloration négativante de l'énoncé.
- Dans les contextes qui sont pleinement négatifs mais qui possèdent par eux-mêmes une orientation virtuelle (hypothétique, relative au subjonctif, interrogative), l'adverbe de négation *ne*, saisi au terme de sa course (S3) trouve dans le seul contexte (virtualité du mouvement de pensée, de la mise sous condition, du mode, etc...) le complément de virtualité qui lui est indispensable pour traduire la négation pleine. L'ancienne langue répugne à lui adjoindre quelque signe virtuel que ce soit, forclusif comme *ja, onc* ou coordonnant *ne*: les coordonnants *et/ou*, à nouveau, sont perçus comme les moins disconvenants.
- En revanche, quand le contexte n'est pas virtuel par lui-même, mais que la virtualité complémentaire nécessaire à *ne* doit être trouvée dans des signes spécifiques eux-mêmes virtuels comme *ja, nul, mais, qui peuvent se cumuler*, le jonctif *ne* retrouve toute sa raison d'être. Au même titre que

les forclusifs, il prête sa virtualité à l'adverbe *ne* pour lui permettre de traduire la négativité pleine.

- Dernier cas de figure, lorsque l'ancienne langue utilise une négation à deux tensions et associe l'adverbe *ne* à une transcendance (type *ne... pas*), l'ancien français (comme le français moderne) hésite à utiliser dans la phrase négative un signe virtuel, que ce soit un forclusif (rareté des séquences de type *ne... pas... ja*) ou un coordonnant (spécialement dans le cas de coordination de termes): l'alliance d'une transcendance de négation (actualisateur du mouvement d'immanence) et d'un signe virtuel semble inopportune et on préfère utiliser *et/ou* en alliance avec *ne...pas*.

Conclusion

La présente étude a tenté de montrer le caractère plus subtil qu'on ne l'a dit jusqu'ici de la distribution des coordonnants actuel et virtuel. Les empiétements inattendus de *et/ou* sur *ne*, comme ceux, mieux connus, de *ne* sur *et/ou*, relèvent d'une analyse minutieuse des quanta de virtualité et de négativité véhiculés par chaque situation. Dans le domaine de la coordination, l'ancienne langue distribue les différents morphèmes avec une finesse remarquable qui témoigne de l'intelligence et du raffinement de ses mécanismes et de ses pesées. Elle procède d'ailleurs tout aussi finement dans la distribution de certains indéfinis bien étudiés par Gondret (1981) et on pourrait établir des rapprochements significatifs entre l'usage de *et / ou* vs *ne* d'une part et celui de *aucun* vs *nul / nesun* de l'autre. Dans le jeu de balance du plus et du moins, l'ancien français évalue avec la méticulosité d'un orfèvre, propose diverses solutions avec la virtuosité d'un équilibriste mais laisse à ses utilisateurs un espace de liberté qui permet le déploiement chatoyant des variantes dont un livre récent (Cerquiglini, 1989) a justement fait l'éloge.

Ambroise Queffélec
Université de Provence

Références

- ANTOINE, Gérald (1959-1962) *La coordination en français*, Paris, D'Artrey (2 volumes).
- BRUNOT, Ferdinand (1905) *Histoire de la langue française des origines à nos jours*, tome 1, Paris, Colin.
- CERQUIGLINI, Bernard (1989) *L'éloge de la variante. Histoire critique de la Philologie*, Paris, Seuil - Des Travaux.
- GONDRET, Pierre (1981) *Les pronoms et déterminatifs indéfinis dans les phrases négatives en français du douzième au seizième siècle*, Thèse de Doctorat d'État, Université de Paris IV (inédate).
- GUILLAUME, Gustave (1973) *Leçons de linguistique 1948-1949. Grammaire particulière du français et grammaire générale*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, Paris, Klincksieck.
- JONAS, Pol (1971) *Les systèmes comparatifs à deux termes en ancien français*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles.
- MARCHELLO-NIZIA, Christiane (1979) *Histoire de la langue française aux XIVe et XVe siècles*, Paris, Bordas.
- MARTIN, Robert et WILMET, Marc (1980) *Manuel du français du Moyen Âge. 2. Syntaxe du moyen français*, Bordeaux, Sobodi.
- MARTIN, Robert (1988) *Langage et croyance. Les «univers de croyance» dans la théorie sémantique*, Bruxelles, Mardaga.
- MÉNARD, Philippe (1973) *Manuel du français du Moyen Âge. 1. Syntaxe de l'ancien français*, Bordeaux, Sobodi.
- MOIGNET, Gérard (1974) *Grammaire de l'ancien français*, Paris, Klincksieck.
- MOIGNET, Gérard (1981) *Systématique de la langue française*, Paris, Klincksieck.
- QUEFFÉLEC, Ambroise (1982) «Des énoncés traduisant l'imminence contrecarrée en ancien français», *Mélanges Jean Larmat*, Nice, Les Belles Lettres, pp.239-268.
- QUEFFÉLEC, Ambroise (1984) «La négation «explétive» en ancien français. Une approche psycho-mécanique», *Bulletin du Centre de Romanistique et de Latinité Tardive de l'Université de Nice*, 2, pp.21-43.
- QUEFFÉLEC, Ambroise (1985) *La négation en ancien français*, Thèse de Doctorat d'État, Université de Paris IV (inédate).
- QUEFFÉLEC, Ambroise (1989) «La négation et l'exception dans Yvain», *L'Information Grammaticale*, 41, pp.22-27.
- STAUF, Ida (1927) *Recherches sur «ne» redondant*, Paris, Rousseau.
- WILMET, Marc (1976) «Le «ne» dit explétif. Essai de définition», *Actes du XIIIe Congrès International de Linguistique et Philologie Romanes*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, pp.1075-1085.